

La Chaise Longue
Des cadeaux détonnants

Usitorque
Haro sur les fuites

ATMN
Anticiper plutôt que subir

La Tôlerie Plastique
Question de stratégie

Trans Global Logistics
Logistique sur mesure

MDN division of Valveco
Plombier des mers



CCI Le HAVRE

Repères

MAGAZINE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU HAVRE

mars / avril 2009 - numéro

89

Ensemble
contre
la crise



AIDES AUX ENTREPRISES

Ensemble contre



La crise actuelle a des conséquences très diverses selon les secteurs et la situation de chaque entreprise. La mobilisation de la CCI et de son réseau de partenaires permet aux TPE-PME de faire le point et d'apporter des réponses efficaces pour mettre tous les atouts de son côté. Plus que jamais, la CCI est partenaire de la vie de l'entreprise.

A chacun sa stratégie anti-crise

Acteur de proximité et de liaison entre l'ensemble des acteurs privés et publics, la CCI propose déjà de nombreux outils de soutien adaptés à chaque étape de la vie de l'entreprise : ils sont détaillés dans le catalogue "Solutions expertes CCIH®" à la disposition de toutes les entreprises.

Dans le contexte du plan de relance gouvernemental, des mesures et des moyens supplémentaires sont mobilisés pour aider les entrepreneurs à affronter la crise et afin que leurs projets de développement ne soient pas pénalisés. Ces dispositifs complètent ceux des acteurs privés et publics et donnent de l'oxygène à la gestion des entreprises.

Avec les autodiagnosics, gardez la main !

Le ralentissement parfois brutal des affaires crée des tensions sur la trésorerie. Les conseillers de la CCI orientent vers les dispositifs qui permettront au chef d'entreprise d'éviter l'asphyxie. Les autodiagnosics proposés par la CCI sont des outils éprouvés de gestion et de prévision. Ces

formations s'effectuent en une journée et apportent au chef d'entreprise une palette d'outils et de réflexes qui lui permettront d'améliorer sa performance commerciale (autodiagnostic actions commerciales), de maîtriser ses coûts et sa rentabilité (autodiagnostic prix de revient), d'établir un prévisionnel de trésorerie précis (autodiagnostic trésorerie).

Dispositif ACCES, de l'argent frais pour se développer

Vous avez un projet d'investissement ou de développement ? La crise vous incite à accélérer la mutation de votre offre ? Dans un contexte d'accès au crédit bancaire plus serré, la CCI a décidé de mobiliser 800 000 euros d'ici l'été afin d'aider les entreprises à financer leurs projets. Consentie sous la forme d'un prêt à taux zéro, cette aide peut aller jusqu'à 20 000 euros par entreprise, voire être doublée si le projet nécessite une embauche. Ce dispositif est dédié aux TPE PME en restructuration ou conduisant des projets d'investissements et qui ont besoin de concours financiers pour "boucler" leur

projet. Un dossier intégrant un prévisionnel à 3 ans doit être présenté pour validation par un comité réunissant notamment des banquiers, la Trésorerie Générale, la Sous-Préfecture, la CCI et des entreprises.

Dispositif APPUI, une main tendue pour sortir de l'ornière

Trop seul, le dirigeant tarde parfois à prendre des décisions qu'il sait pourtant indispensables à la pérennité de son activité. Dans l'adversité, un avis extérieur et avisé peut l'aider à franchir le pas. Depuis plusieurs années, le dispositif APPUI résout le problème de solitude du dirigeant en lui proposant un parrain sélectionné pour sa connaissance du management d'entreprise et pour le réseau qu'il est susceptible de mobiliser, tant dans le domaine industriel que commercial ou associatif. L'objectif est d'accompagner en toute confidentialité les entreprises qui éprouvent des difficultés, si possible en amont de toute procédure collective, et de diminuer le nombre de liquidations, de licenciements, de créances.

la crise

Le réflexe OSEO pour se développer

Dans le cadre du plan de relance, OSEO bénéficie de moyens d'intervention élargis. En partenariat avec les banques, l'établissement public de garantie et d'aide à l'innovation se mobilise pour que les PME obtiennent les financements dont elles ont besoin et puissent poursuivre leur développement. Des solutions immédiates et concrètes sont proposées, en amont même de toute médiation de crédit.

Renforcer la relation banques / entreprises

Le fonds de garantie spécifique mis en place par OSEO a pour objectif de consolider sur le moyen et sur le long terme les crédits à court terme : la quotité garantie s'élève à 50 %, voire 60 % si la garantie s'accompagne d'une augmentation sensible des concours bancaires globaux de l'entreprise. La Région Haute-Normandie apporte son soutien à cette mesure, portant la quotité à 70 %.



Cette garantie s'adresse à des entreprises saines rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés qui ne sont pas d'origine structurelle, quel que soit leur âge (y compris les entreprises en création et de moins de 3 ans). Désormais, les banques peuvent également bénéficier d'une garantie à 50 % ou 60 % des lignes court terme confirmées.

Soutenir le développement des entreprises

Le contexte de crise peut être favorable au pari de l'innovation : nouvelle technologie,

nouveau produit, nouveau marché, OSEO et son réseau de partenaires apportent des aides sous forme de subventions ou de remboursement d'avances pour un accompagnement financier compris entre 30 % et 70 % d'un projet.

Pour tous les investissements, quels qu'ils soient, OSEO est aussi susceptible d'apporter son concours en complément des financements classiques. L'ensemble de ces dispositifs, intégrés de façon pérenne à l'offre OSEO, sont sur le site oseo.fr et peuvent être détaillés par votre conseiller CCI.

L'assurance-crédit renforcée



Les assureurs-crédit aident les entreprises à se prémunir contre les impayés. En temps de crise, le risque de défaillance s'accroît. C'est pourquoi un dispositif complémentaire de couverture du risque de non paiement d'une créance a été mis en place : le CAP, c'est son nom, aide l'entreprise à franchir sereinement les turbulences.

Très facile à mettre en oeuvre, le Complément d'Assurance-crédit Public (CAP) est porté par la Caisse centrale de réassurance et offre un complément de garantie par rapport aux garanties de l'assureur-crédit. La demande nécessite

juste la signature d'un avenant au contrat d'assurance-crédit de l'entreprise.

Concrètement, lorsque l'assureur-crédit restreint sa garantie primaire, le CAP permet de doubler cette dernière, évitant ainsi des sorties de trésorerie. Le montant de chaque garantie complémentaire ne peut être supérieur à celui de la garantie primaire. Il en va de même pour le total des deux montants. Si votre garantie auparavant de 100 est restreinte à 75 ou 50, le CAP complète à 100. En cas de restriction plus importante, le CAP double uniquement le montant de la restriction.

AIDES AUX ENTREPRISES

Le médiateur du crédit, un ambassadeur auprès de vos banquiers

Aucune entreprise ne doit être laissée seule quand elle est confrontée à un problème de trésorerie ou de financement. Les banques françaises se sont engagées fin 2008 à maintenir l'enveloppe des concours bancaires des entreprises et à ne pas exiger de garanties personnelles supplémentaires. En Seine-Maritime, le concours bancaire fin 2008 a cru de plus de 8 % sur un an pour atteindre 15,3 milliards d'euros. Néanmoins, si un entrepreneur vit une situation de blocage avec son banquier, il peut saisir le médiateur du crédit en remplissant un formulaire simplifié sur internet (www.mediateurducredit.fr)*. Dans des délais de traitement minimum, la situation de chaque entreprise éligible est examinée de manière concrète (J+2) en vue de proposer des solutions chaque fois que cela est possible. Traités au Havre, les dossiers havrais bénéficient de l'accompagnement

de tiers de confiance (CCI, experts comptables...) pour formuler le besoin de financement et constituer le dossier. Contacté par le médiateur départemental (qui n'est autre que le directeur départemental de la Banque de France), le banquier peut réviser sa position (J+5), par exemple en demandant une garantie OSEO. En cas de refus, le médiateur recherche des alternatives en liaison avec d'autres acteurs du financement (J+10). S'il y a échec, le médiateur national peut être saisi en révision.

* Les entreprises qui n'ont pas accès à Internet peuvent obtenir de l'aide auprès de la CCI – un n° azur est à leur disposition pour les orienter dans leurs démarches (0810 00 12 10)



Raoul Pouliquen, directeur de la Banque de France au Havre

"L'entrepreneur doit dialoguer de façon permanente avec son banquier, dans le bon comme dans le moins bon, afin que ce dernier n'ait pas de mauvaises surprises : une fois par an, je préconise que le chef d'entreprise le rencontre pour lui expliquer l'évolution de ses affaires, en toute transparence, et éviter la politique du fait accompli".

Desserrer l'étau sur votre trésorerie



Face à des difficultés de trésorerie, toute entreprise peut recourir à des dispositifs copilotés par le Trésor Public, le Trésorier-Payeur Général assumant à l'échelon départemental les responsabilités de comptable de l'Etat et des collectivités territoriales.

Compléter l'action du médiateur de crédit

Le CODEFI (Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises) est l'instance interministérielle départementale chargée d'une part, de détecter et de prévenir les

difficultés des entreprises, et d'autre part de rechercher des solutions aux difficultés conjoncturelles. Placé sous l'autorité du Préfet et animé par le Trésorier-Payeur Général, le CODEFI rassemble les compétences financières, sociales et fiscales de l'Etat dans le département, dont le Trésor Public, les services des Impôts, l'URSSAF, la DRIRE, la DTEFP, la DDCRF et la Banque de France. Saisi par le dirigeant d'entreprise, le CODEFI recherche des solutions y compris en organisant des réunions avec les partenaires financiers de l'entreprise ou les autres administrations (actionnaires, assureurs, banquiers, créanciers publics ou privés, fournisseurs...).

Etalement des dettes fiscales et sociales

En cas de difficultés temporaires, le chef d'entreprise peut saisir la Commission des chefs de services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale. Présidée par le Trésorier-Payeur

Général, elle a compétence pour examiner les demandes de délais de paiement des passifs fiscaux et sociaux des entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie conjoncturelles mais à jour dans le paiement de la part salariale des contributions et cotisations sociales dans le dépôt de vos déclarations fiscales et sociales. Les délais accordés vont de quelques mois à deux ans. Le dossier doit comporter toute information utile à l'examen de la demande telles que les dernières liasses fiscales.

Des outils fiscaux pour soutenir l'activité

Un mécanisme simple permet d'opter pour le remboursement mensuel de la TVA déductible ou d'obtenir immédiatement le remboursement du crédit d'impôt recherche ou des excédents d'impôts. Sur simple demande, la Direction des services fiscaux accorde un remboursement immédiat de ces créances, ce qui génère de la trésorerie pour les entreprises en difficulté.

3 questions à Alain Le Vern, Président de la Région Haute-Normandie



Quels facteurs sont susceptibles de rendre la Haute-Normandie et plus particulièrement l'espace économique havrais vulnérables à la crise actuelle ?

Comme partout ailleurs, l'économie haut-normande subit les conséquences de la crise économique. Le fait de disposer d'une économie encore fortement industrialisée avec une filière automobile très implantée, notamment dans l'espace havrais avec Sandouville, nous place cependant en première ligne avec le risque d'un effet domino sur l'ensemble de la chaîne de sous-traitance. Une récession

prolongée à l'échelle mondiale pourrait également impacter l'activité portuaire et par conséquent les entreprises travaillant dans la logistique.

De quels leviers dispose la Région pour intervenir spécifiquement par rapport à ces éléments ?

La Région est fortement mobilisée et a activé l'ensemble des leviers dont elle dispose. Outre les aides proposées dans le cadre du développement de l'économie (pour l'emploi, pour l'investissement immobilier ou encore la création et la reprise d'entreprises), de nouveaux dispositifs ont été instaurés au titre de notre plan de dynamisation de l'économie visant à atténuer les conséquences de la crise. Nous avons ainsi étendu les fonds régionaux de garantie, autorisé les différés de remboursement sur les avances remboursables, mis en place un dispositif d'aide au renforcement des fonds propres sous forme de prêt remboursable... En matière de formation, nous avons également abondé les crédits affectés à un dispositif d'aides aux entreprises engageant des plans de formation à destination de leurs salariés. Les entreprises peuvent consulter ces aides et déposer leur dossier sur le site créé à cet effet (www.hn-espace-entreprises.fr).

Comment la Région inscrit-elle son action dans le concert des interventions publiques ou privées de lutte contre les effets de la crise sur les entreprises ?

C'est dans ce domaine que notre rôle est fondamental. La Région dispose d'une situation financière solide lui permettant d'accélérer ses programmes d'investissement. Sur le territoire havrais, la Région contribuera largement au financement des projets structurants du prochain contrat d'agglomération tels que le futur Grand Stade ou les transports en commun en site propre. Notre collectivité contribuera également au financement d'infrastructures permettant l'acheminement ferroviaire et fluvial des marchandises pour le Port, à la construction de bâtiments dédiés à l'enseignement supérieur comme l'antenne Science Po et le pôle ingénieur logistique. Dans cette période de crise, l'intervention publique est indispensable pour que les chantiers soient engagés au plus vite, donnant ainsi du travail aux entreprises à un moment clé où l'économie marche au ralenti.

Plus d'infos

Autodiagnostic et dispositif APPUI

- **Industrie**
Malika Poté-Mammeri au 02 35 55 26 65
mmammeri@havre.cci.fr
- **Commerce**
Jacques Lucas au 02 35 55 26 41
jlucas@havre.cci.fr

Dispositif ACCES

- Malika Poté-Mammeri au 02 35 55 26 65
mmammeri@havre.cci.fr

Sur internet

- www.havre.cci.fr
- www.oseo.fr
- www.minefi.gouv.fr/hautenormandie
(Trésor Public)
- www.eulerhermes.fr (SFAC)
- www.coface.fr
- www.mediateurducredit.fr
- www.hn-espace-entreprises.fr
(Région Haute-Normandie)